

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°180.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 novembre. 10 conseillers étaient présents.

Avait donné pouvoir : Mmes Brun et Moulin à MM. Nardelli et Lecomte et M. Guiborat à M. Domenget. Mmes Dupuis et Péjoan étaient absentes. Cette lettre est un résumé du compte-rendu affiché en Mairie.

Le compte-rendu de la séance du 19 septembre est approuvé à l'unanimité.

1-Budget Eau : convention d'assistance technique à la production et la distribution d'eau potable avec la Sté Véolia : Le Maire rappelle que la gestion de l'eau est en régie directe mais qu'une convention est passée avec Véolia pour une assistance technique à la production et à la distribution d'eau potable. Véolia doit :

- Mettre son service d'astreinte à la disposition de la Commune
- Assurer : le nettoyage et la désinfection annuels du réservoir, l'entretien et une visite annuelle de la station de surpression chemin de Lourdens, le suivi des débits, la mise à jour des plans de réseau, la maintenance des UV, de la javellisation et de l'analyseur de chlore
- Fournir : la javel et contrôler mensuellement le taux de chlore et le bon fonctionnement des traitements
- Réaliser : en 2024 et 2026 les essais des poteaux d'incendie, la relève des compteurs ainsi que la mise à jour de la base technique avec le fichier de la Commune, et les interventions sur les réseaux que la collectivité lui demande.

La prestation de Véolia est rémunérée : **11 750€** en 2023 et 2025 (sans essais poteaux incendie) et **12 650€** en 2024 et 2026 (avec essais poteaux incendie). Durée de la convention : 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans soit au 31/12/2026.

Accord à l'unanimité.

2-Recensement de la population 2023 : celui-ci doit avoir lieu à compter du 19/01/2023. Il y a lieu de créer 2 postes d'agents recenseurs rémunérés forfaitairement **1 200€** bruts. Accord à l'unanimité.

3-Construction d'une cantine et garderie périscolaire - choix d'un architecte pour la maîtrise d'œuvre. Le Maire explique que dans le cadre de ce projet il y a lieu de désigner un cabinet d'architectes chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux. Après consultations et visites sur le terrain l'offre la mieux-disante a été retenue. Il s'agit du cabinet G Architectes de Chambéry dont les honoraires s'élèvent à 12,5% du montant hors taxes des travaux avec une enveloppe prévisionnelle de **600 000€** répartie sur les exercices 2023 et 2024. Il est précisé qu'une enveloppe a été inscrite au budget primitif 2022. Accord à l'unanimité.

4-Communauté de Communes Cœur de Savoie - Attribution de compensation 2022 :

Par délibération en date du 29/09/2022 le Conseil Communautaire a déterminé les montants des attributions de compensation définitifs pour 2022 et provisoires pour 2023. Ceux-ci sont identiques aux montants provisoires pour 2022. Concernant la Commune le montant attribué est : **219 953€**. Le Conseil Municipal doit, comme chaque année, délibérer pour valider la procédure. Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00.

Albinus, s'agissant de l'important investissement prévu à l'école ne penses-tu pas que les contribuables d'Arbin sont en droit d'avoir un peu plus de détails ? Il n'est pas question de remettre en cause tout projet visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants ni celles de travail des personnels qui interviennent. Mais de nombreuses questions ne sont pas abordées :

- Combien d'enfants sont scolarisés à Arbin ? Prévisions ?
- Combien utilisent la garderie et/ou la cantine ?
- Si appel d'offres il y a déjà eu, quelles sont les entreprises qui ont fait acte de candidature par corps de métiers ?
- Surface ? Plan de situation et plan de masse ?
- Consultations des enseignants, des parents d'élèves, des personnels ?

Bref, une fois encore tout se décide sans information Il faut dire que « transparence » est un terme que l'on n'entend plus depuis bien longtemps.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Décembre 2022